

Arrêté

*Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,**Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou
pittoresques;**Vu l'avis émis par la Commission départementale
des Monuments Naturels et des Sites dans sa séance
du 3 Juin 1932**Vu l'engagement en date du 2 Avril 1932
pris par le Commandant Tardif-Ferry*

Arrêté:

Article premier

*La grotte de Fiacrolles avec sa source et son
pourt, située dans le territoire de la commune*

Aisné (Saône-et-Loire) sur la colline qui borde
la route balisée allant à Donzy-le-Ferthuis

est classée parmi les sites et monuments naturels
de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire
ou pittoresque

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du
département de Saône-et-Loire, au Maire d'Aisé
et aux titulaires du Commandant Testot-Barré qui
seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son exécution.

Article 3.

Il sera transcrit au bureau des hypothèques
de la situation du site classé.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son exécution.

Paris, le 10 Février 1933

Antoine Buis



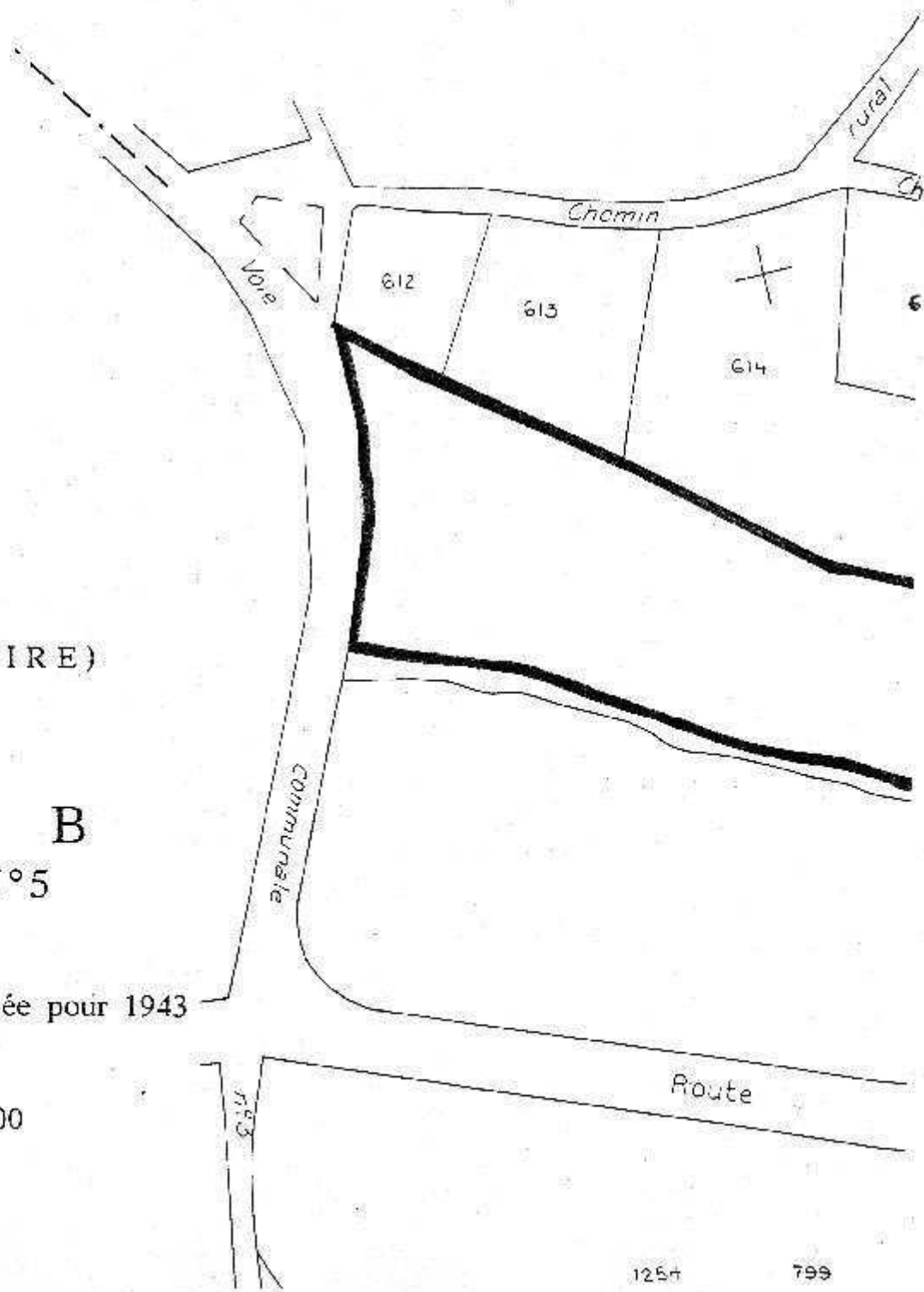
SECTION B

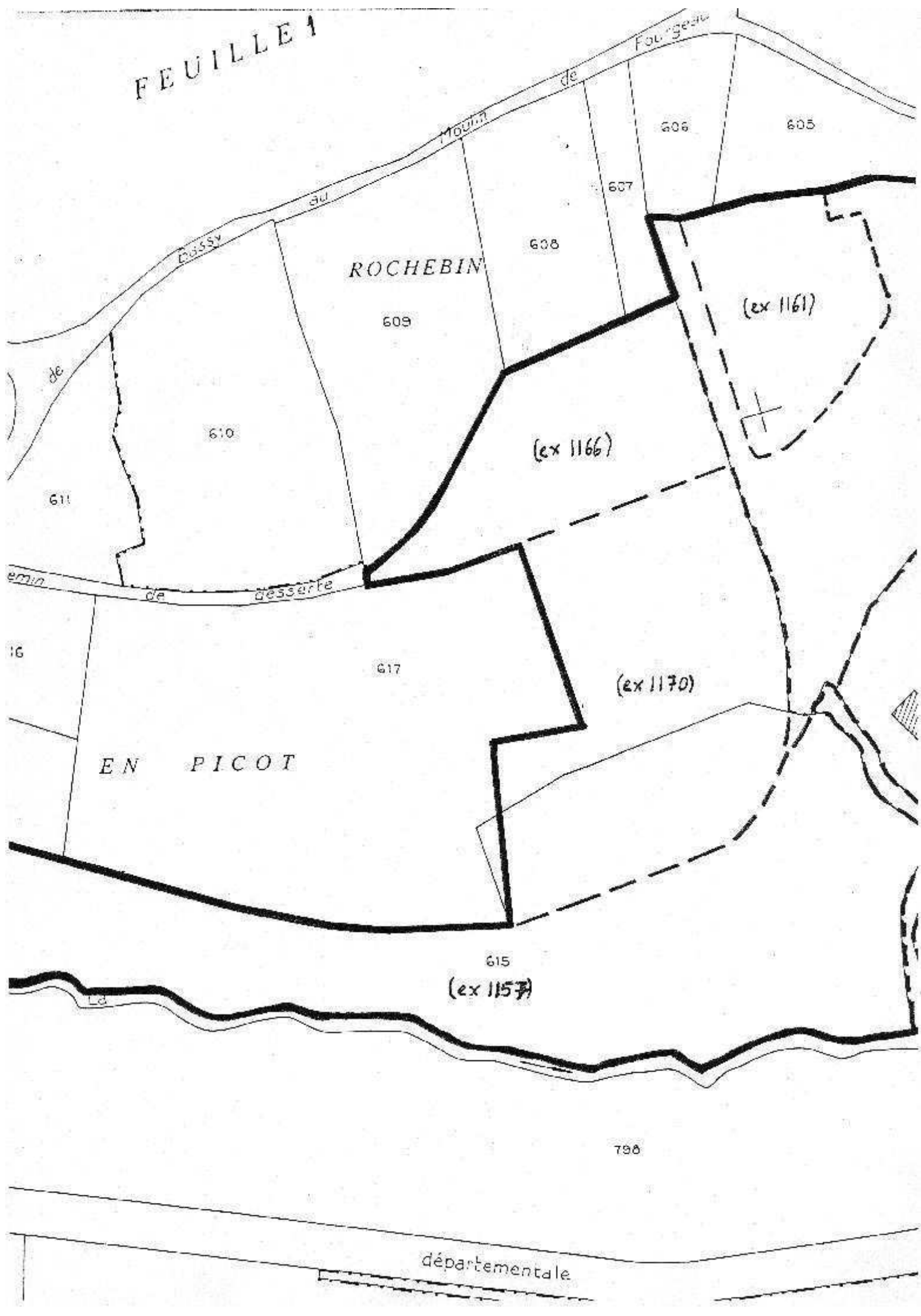
A Z É
(SAÔNE-ET-LOIRE)

SECTION B
FEUILLE N°5

Feuille dressée en 1860, révisée pour 1943

Echelle de 1/1000





SECTION

B



840
618
(ex 1160)

GROTTE DE LA BALME

Piscine

847
(ex 1150)

12+3

845

844

850

Mouge

848

870

879

n° 15

871



FEUILLE

N° 2

SON F

